Amendement N° 007

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Groupe Ensemble, l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-105 :
Travaux dans les EPLE - 2ème rapport de l'année 2020 - budget 2020

Amendement :

Un nouvel article, ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

" ***Article 6 : Rénovation et agrandissement du Lycée Nicolas-Joseph Cugnot de Neuilly-sur-Marne (93)***

Décide de relancer un marché public en réévaluant, à la hausse, les seuils qui ont été fixés pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de ce lycée ;

Décide, dans l'intervalle et en urgence, d'installer des préfabriqués supplémentaires pour faire face à la montée en puissance des effectifs.

Exposé des motifs :

LYCEE CUGNOT DE NEUILLY-SUR-MARNE : REPONDRE A L'URGENCE DES TRAVAUX

Alertés par le retard pris par les travaux prévus au lyceé Nicolas-Joseph Cugnot de Neuilly-sur-Marne (93), nous souhaitons que les opérations de rénovation et d'agrandissement pourtant votées dès 2012 soient relancées en urgence.

Les opérations du lycée Cugnot sont intégrées au PPI 2017-2027 où elles sont considérées comme urgentes puisque ce plan insiste sur le fait qu'il pourrait "*très vite manquer 1100 a`1500 places dans le district de Noisy-le-Grand, malgré´ la première tranche du lyceé international de Noisy-le-Grand*". Rappelons que ce territoire, qui connaît déjà de fortes tensions démographiques, est voué à se développer plus encore dans les années à venir, en particulier avec l'arrivée de la ligne 16 à proximité.

Elles sont d'autant plus urgentes qu'elles étaient déjà inscrites au PPI des lycées 2012-2022 et que la SAERP avait été mandatée pour engager les études liminaires. Le plan architectural avait d'ailleurs été présenté et fait l'unanimité des acteurs y compris de la communauté éducative.

Par ailleurs, se pose la question de l'installation, en urgence, de préfabriqués supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs. Sans oublier l'absence de salles de permanence et de travail pour les lyceén·ne·s.

La garantie d'accès à un service public d'éducation de qualité n'est aujourd'hui en aucun cas satisfaite ni pour les élèves, ni pour la communauté éducative dont les parents ne cessent d'interpeller la direction. Les conditions d'études et de réussite scolaire des lycéen·ne·s sont mises en difficulté, voire en péril. Il est urgent d'engager les travaux nécessaires.

Céline MALAISÉ
Présidente du groupe
Front de Gauche

Maxime Des Gayets
Président du groupe
Ensemble IDF